

REPUBLIC FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

EXTRAIT DU REGISTRE
Des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de Membre		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14



Commune de MORILLON

Séance du Jeudi 22 juillet 2021

Date de la convocation
15.07.2021

Date d'affichage
15.07.2021

L'an deux mille vingt et un, le 22 juillet à 20 heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Simon BEERENS-BETTEX, Maire.

Présents : M. BEERENS-BETTEX Simon, M CLERENTIN Raphaël, Mme CHEVRIER-DELACOSTE Lisette, M. VUILLE Bertrand, M. GIRAT Martin, M. CONVERSY Éric, Mme REVEL Béatrice, M. POLONIA Alexi, Mme PEREIRA Jocelyne,

Excusé :

M. SÉRAPHIN Gilles qui donne pouvoir à M BEERENS-BETTEX Simon
Mme BOSSE Stéphanie qui donne pouvoir à M GIRAT Martin
Mme DUNOYER Marie qui donne pouvoir à Mme REVEL Béatrice
M PINARD Jean-Philippe qui donne pouvoir à M BEERENS-BETTEX Simon
M BOUVET Jérémie qui donne pouvoir dès qu'il quitte la séance à M GIRAT Martin
Mme LENOIR-DENARIE Karine

A été nommée secrétaire de séance : M GIRAT Martin

Délibération n° 2021.79

Objet de la délibération

VALIDATION DU CHOIX DU MAÎTRE D'ŒUVRE POUR LE
REAMENAGEMENT DE LA RD54 ET DES ACCES A LA BASE DE LOISIRS DU
LAC BLEU (GROUPEMENT AVEC VERCHAIX)

Monsieur le Maire rappelle que la section de la RD 54 entre Morillon et Verchaix traverse des secteurs d'activités et de loisirs des deux communes. En période de haute fréquentation touristique, différents usagers de l'espace public se croisent et circulent aux abords de la route départementale. Ainsi, le trafic en transit de la RD 54 entrent en conflit avec :

- la desserte VL des parkings des bases de loisirs, et du CCAS (sur Morillon) ;
- les cheminements piétons aux abords des bases de loisirs et entre le centre de Morillon et le lac bleu ;
- la circulation des cycles qui, aujourd'hui, sont en voie partagée avec les véhicules motorisés sur la RD 54.

En vue de sécuriser l'ensemble des usagers, et de valoriser l'accès aux zones de loisirs, Verchaix et Morillon ont engagé conjointement des réflexions pour la requalification de la RD 54 entre le carrefour giratoire RD 907 / RD 54 (sur Verchaix) et le carrefour RD 54 / Route des Grands Champs (sur Morillon), et de ses abords au droit de la base de loisirs du Lac Bleu.

Cela s'est traduit notamment par la conclusion, le 31 mars dernier, d'une convention de groupement de commande entre les deux communes, où la mairie de Morillon assure la coordination, afin de se doter d'un maître d'œuvre unique pour concevoir et piloter ce projet.

Dans ce cadre, une consultation selon une procédure adaptée a été lancée le 7 mai 2021 avec publication du dossier sur la plateforme numérique www.marches-publics.info. A la fin du délai de remise des offres, fixée au 2 juin 2021, deux propositions ont été déposées : celle du groupement MONTMASSON/GREEN CONCEPT et celle de PROFILS ETUDES.

L'analyse des propositions a été faite au regard des critères énoncés dans le règlement de la consultation, à savoir la qualité technique (60% de la note globale) et le prix (40 % de la note globale).

Au regard du rapport d'analyse détaillé (ANNEXE n°10.1), la commission de groupement réunie la 10 juin 2021 a établi, dans son procès-verbal (ANNEXE n°10.2), le classement des offres reçues et a désigné l'offre de PROFILS ETUDES, d'un montant global de 99 985,80 € HT, soit 119 982,96 € TTC, comme étant celle économiquement la plus avantageuse.

Compte tenu des propositions parvenues à l'issue du délai de consultation, aucune phase de négociation avec les candidats n'a été engagée et il est proposé au Conseil municipal de désigner le cabinet PROFILS ETUDES comme attributaire du marché de maîtrise d'œuvre.

Aussi,

Vu le code de la commande publique ;
Vu la délibération du conseil municipal n°2021.21 en date du 25 février 2021 approuvant la convention de groupement de commande avec Verchaix pour la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre portant sur l'aménagement de la RD 54, secteur du Lac Bleu, sur les communes de Morillon et Verchaix ;
Vu l'avis d'appel public à la concurrence en date du 7 mai 2021 du marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la RD54 entre Morillon et Verchaix ;
Vu le procès-verbal de la commission de groupement qui s'est tenue le 10 juin 2021 ;
Vu l'avis de la commission urbanisme qui a débattu sur ce dossier,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le classement des offres opéré par la commission de groupement lors de sa séance du 10 juin 2021 ;
- **DESIGNE** la SARL PROFILS ETUDES, SIRET n°384 402 657 00025, dont le siège social se situe au 129 avenue de Genève 74000 ANNECY, comme attributaire du marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la RD 54 entre Morillon et Verchaix, avec une offre globale de 99 985,80 € HT, soit 119 982,96 € TTC ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à conclure le marché correspondant et à signer tout document y afférent, ainsi qu'à faire toute diligence nécessaire pour faire avancer ce dossier ;
- **RAPPELE** que, conformément à la convention de groupement de commande passées avec la Commune de Verchaix, 81,8 % du montant de ce marché est à la charge de Morillon ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal ;
- **INDIQUE** que la présente délibération sera notifiée à la Commune de Verchaix.

VOTE DE L'ASSEMBLEE : ADOPTEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS

Le Maire



Simon BEERENS-BETTEX

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Affichée le : **13 AOUT 2021**

Transmise en Sous-Préfecture le :